



Mesure « haies » du Plan de relance économique : Pour une approche complète de la haie, de l'amont à l'aval

Communiqué de l'Afac-Agroforesteries, du 29/10/2020

Alors que, depuis 1950, 70 % des haies ont disparu des bocages français et que cette érosion continue de se poursuivre au rythme de 11 500km par an, l'intégration d'une mesure « haies » dans le Plan de relance est une occasion unique pour enrayer la disparition des haies en France. Au-delà du montant conséquent des aides allouées à cette mesure – plusieurs dizaines de millions pourraient être mobilisés sur deux ans -, **son caractère inédit réside dans l'articulation, pour la première fois, de quatre volets complémentaires : « replanter 7 000 km de haies, instaurer une gestion durable des haies existantes et structurer les filières locales de production d'arbres et de valorisation de la biomasse issue des haies »***. Dans un contexte où l'adaptation des systèmes agricoles et des territoires au changement climatique n'est plus une option mais une impérieuse nécessité, c'est bien cette approche complète, de l'amont à l'aval, que souhaite encourager l'Afac-Agroforesteries, en tant que réseau national pour l'arbre et la haie.

**extrait du plan de relance, page 58, chapitre Accélérer la transition agroécologique – promouvoir et accompagner la performance environnementale*

L'inscription d'une mesure dédiée à la haie dans le plan de relance économique est un signal fort. Il signifie que les haies ne sont plus considérées uniquement à l'aune des enjeux environnementaux qu'elles représentent mais dans une perspective plus globale où **les haies sont le support d'un triple développement territorial : à la fois agricole, environnemental et économique**. Dès lors, il s'agit non pas d'opposer ces trois approches mais de chercher à les articuler. **Il s'agit de faire de la transition écologique un moteur de l'économie et non pas un frein. La haie en donne une parfaite illustration. Des milliers d'emplois** sont en effet concernés directement ou indirectement par l'économie territoriale liée aux haies : les agriculteurs en tant que principaux gestionnaires, les conseillers agroforestiers qui accompagnent les agriculteurs dans la bonne gestion de leurs réseaux de haies, les collecteurs de graines et les pépiniéristes qui produisent les centaines de milliers de plants arbres et d'arbustes pour créer de nouvelles haies, les gestionnaires des collectivités qui s'appuient sur les services écosystémiques rendus par les haies ou qui s'approvisionnent en bois issus des haies pour se chauffer, les salariés des structures de distribution du bois bocager, les entreprises agroalimentaires valorisant l'engagement environnemental de leurs fournisseurs, etc.

Cette nouvelle économie des territoires liée aux haies est aussi celle qui peut nous permettre de les sauver d'une érosion irréversible. Si les haies ont considérablement régressé en France et continuent de disparaître à un rythme de 11 500 km par an, c'est notamment parce que ce réseau bocager a perdu sa valeur économique et sa valeur d'usage. Redonner aux haies un intérêt économique réel permettra d'assurer leur préservation et leur restauration sur le long terme, et par là-même de bénéficier des services écologiques qu'elles remplissent (protection de l'eau, biodiversité, production de biomasse, stockage de carbone, qualité des et identité des paysages...). La haie est un « couteau suisse » de l'écologie et constitue probablement **l'un des moyens les moins onéreux, le plus rapide et efficace pour que la France atteigne les objectifs qu'elle s'est fixée lors de l'Accord de Paris.**

Soutenir l'accompagnement technique de la mesure « haies » dans les territoires :

Une enquête menée par l'Afac-Agroforesteries auprès des opérateurs de l'arbre et la haie en France a démontré que les acteurs en place ont toute la capacité opérationnelle à engager, dès maintenant, des actions portant sur l'ensemble de la filière haie, sur chacun des volets de la mesure « haies » du Plan de relance. Des projets déjà en cours, mais demandant à être renforcés, permettraient de déployer ces actions dès le début de l'année 2021. Cela permettrait de sauver des dizaines de milliers de kilomètres de haies, d'accélérer la transition écologique des territoires et de relancer une économie liée à la haie. **Pour que la mesure « haies » du Plan de relance soit à la hauteur de ces enjeux, il est impératif qu'elle appuie l'ensemble de ces structures d'ingénierie territoriale autour des haies**, ayant la compétence d'accompagnement à la plantation et à la gestion des haies champêtres (Parcs naturels régionaux, Syndicats de bassin versant, associations ayant pour objet principal l'arbre et la haie, Chambres d'Agriculture, Fédération départementales des Chasseurs, SCIC de valorisation du bois bocager...). Leur **rôle d'accompagnement technique est indispensable pour assurer un accompagnement des agriculteurs dans la réappropriation de leurs haies, leur développement et l'adoption de pratiques de gestion durable de ces haies.**

Prendre en compte l'ensemble de la filière haie, de l'amont à l'aval :

Pour être efficace, il est nécessaire que la mesure « haies » du plan de relance soit construite au regard de plusieurs objectifs opérationnels : depuis les filières amont de pépinières pour la production de plants d'arbres et d'arbustes jusqu'aux filières aval de valorisation de la biomasse issue des haies, en passant par la plantation et la gestion durable des haies déjà en place :

- **Objectif 1: la mesure « haies » doit permettre la restauration** des haies existantes **par une gestion durable**, afin de **garantir leur bon état écologique**. Sans cette gestion durable, le capital « haie » continuera de se dégrader de façon très rapide ; en effet, les haies meurent aujourd'hui de pratiques d'entretien dégradantes avec l'usage d'outils mécaniques inadaptés (lamier, épareuse, broyeur...) et de vieillissement par manque de régénération.
- **Objectif 2: la mesure « haies » doit permettre la valorisation économique** de ces haies en renforçant et en développant les filières locales de valorisation de la biomasse issue des haies. Pour garantir la fourniture d'une ressource renouvelable et respectueuse de l'arbre, la mesure peut s'appuyer sur des certifications telles que le Label Haie.
- **Objectif 3: la mesure « haies » doit soutenir la plantation** de nouvelles haies ou leur régénération naturelle assistée, en particulier dans les zones où le patrimoine arboré est le plus dégradé. Sur ces territoires, la replantation des haies est une priorité.
- **Objectif 4: en amont des plantations, la mesure « haies » doit soutenir la structuration des filières françaises de collecte de graines et de production de plants**, puisque la plantation de 7000 kilomètres de haies représente un besoin de production d'environ 7 millions de plants d'arbres et d'arbustes. Si l'on veut que les plants d'arbres et d'arbustes de ces futures haies soient résilients au changement climatique et que les haies ainsi plantées remplissent leur rôle en matière de biodiversité, il est essentiel que les graines des arbres et des arbustes des futures haies soient d'origine génétique locale et issues de collecte en milieu naturel, comme le garantit la marque Végétal local, propriété de l'Office français de la

biodiversité. **À défaut, cela reviendrait à soutenir la plantation de plants tout venant, issus d'un marché européen, sans cohérence avec la biodiversité de nos territoires ni avec l'objectif premier du plan de relance : soutenir l'économie française et sa transition écologique.**

Tous les bilans des politiques publiques de replantation des haies de ces vingt dernières années l'ont démontré : les dispositifs de soutien à la replantation qui n'intègrent pas la préservation de l'existant et le développement des filières de l'amont à l'aval sont inefficaces pour stopper le déclin des haies. Ce déclin n'est pas inéluctable et le contexte n'a jamais été aussi propice pour créer une nouvelle économie des territoires liée aux haies et créer les nouveaux paysages de l'arbre pour la transition. Dotée de moyens sans précédents, la mesure « haies » doit permettre d'inverser cette tendance, elle ne peut pas être un simple symbole du verdissement du Plan de relance.

*Philippe Hirou,
Président*

Au nom du conseil d'administration



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'PHIROU', written over a white background.

